COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE RENNES

Commune de

Montgermont

PLU

Plan local d'urbanisme

Révision approuvée par DCM du 13 octobre 2005

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN N° **3**

DÉCOPARC

OCTOBRE 2005

ÉCHELLE : 1 / 1 000

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT
INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE
39 rue Capitaine Maignan CS 46911 35069 RENNES Cedex
Tél 02 99 01 86 40 Fax 02 99 01 86 69
AUDIAR

ZONAGE

- Limite de commune
- Limite de zone ou de secteur
- UD — Nom de zone ou de secteur
- Secteur d'attente de projet (art. L.123-2a)

GABARIT ENVELOPPE

- Marge de recul résultant de l'application de l'article L.111-1-4
- Marge de recul
- Alignement imposé
- Emprise constructible
- H maxi: 21 m — Hauteur maximale des constructions
- SHON maxi: 1000 m2 — SHON maximale au secteur (ZAC)

ARCHITECTURE

- Règle architecturale particulière
- Patrimoine bâti d'intérêt local
- Patrimoine bâti d'intérêt local soumis à prescriptions

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

- Espace boisé classé (EBC)
- Boisement à conserver
- Haie à conserver
- Plantations à réaliser
- Axe visuel

VOIRIE ET ESPACE PUBLIC

- 30 — Emplacement réservé et numéro dans la liste
- 40 — Emplacement réservé pour sentier piéton-vélo et numéro dans la liste
- Cheminement piéton-vélo existant à conserver
- Cheminement piéton-vélo à créer
- Principe de localisation d'espace public (ZAC)
- Principe de localisation de voie (ZAC)
  - Primaire
  - Secondaire
- Principe de continuité de voie de desserte à prévoir
- Piquage de voirie à prévoir
- Principe de continuité de voie piétonne à prévoir
- Franchissement à aménager

SECTEURS DE RISQUES ET DE NUISANCES
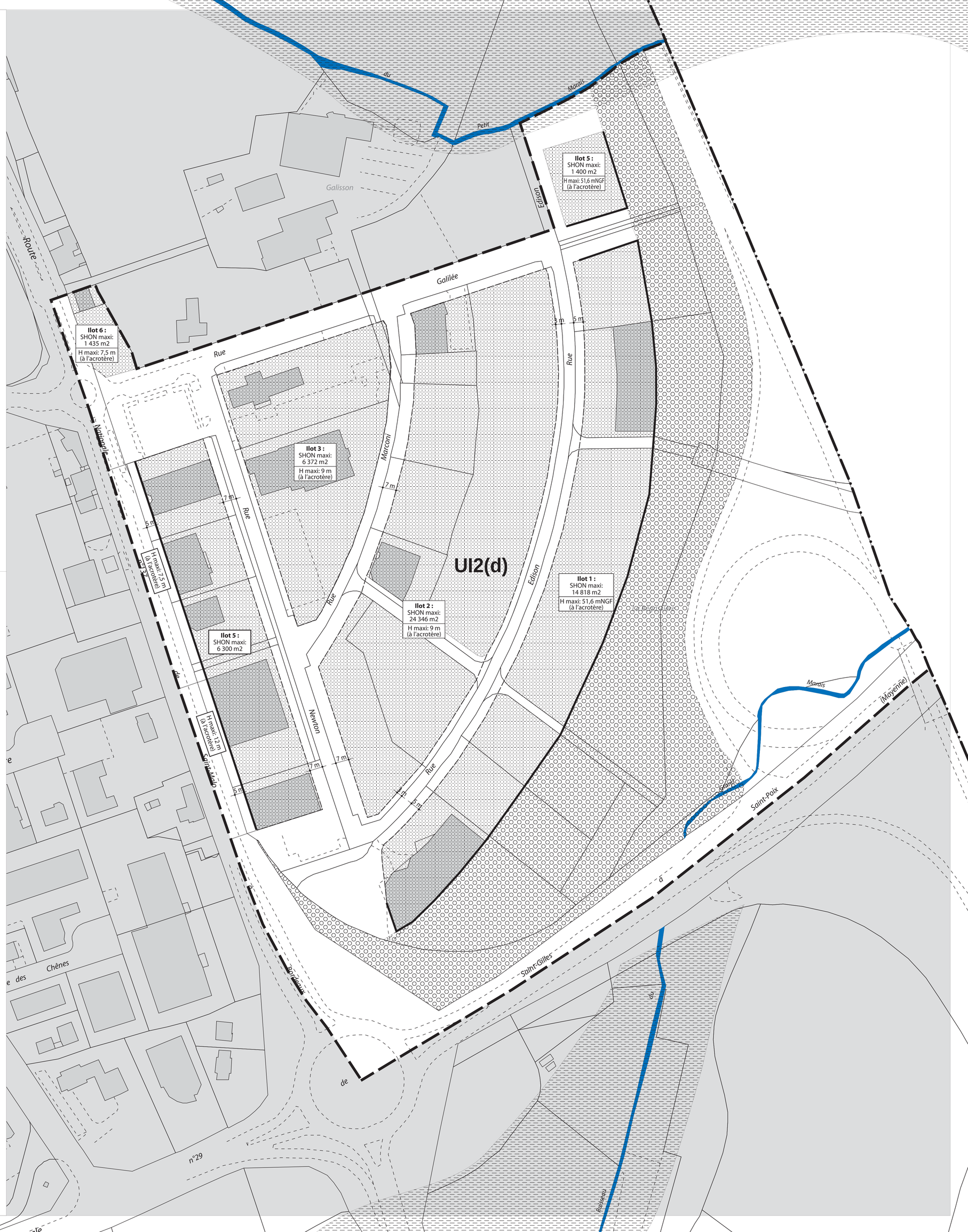
- Zone inondable (limite de la modélisation de la crue centennale) (Source : Bourgois, 2002)
- Zone humide (cf. Inventaire SAGE)